

Révision partielle de l'ordonnance sur les produits chimiques et de l'ordonnance sur les biocides

Monsieur,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel a pris connaissance avec intérêt de la mise en consultation de l'objet susmentionné et vous remercie de lui donner la possibilité d'exprimer son avis en la matière.

De manière générale, nous soutenons ce projet de modification. Il conduit notre législation à l'harmonisation avec le droit européen et permet de maintenir un niveau élevé en matière de protection de l'environnement et de protection de la population. Il permet également de prévenir les entraves techniques au commerce.

Nous tenons toutefois à vous faire part de quelques remarques qui, comme vous nous le demandez, figurent dans le formulaire annexé.

Nous vous remercions de nous avoir associé à cette consultation et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 3 mai 2017

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
J.-N. KARAKASH

La chancelière,
S. DESPLAND

Annexe mentionnée

**Projet de révision de l'ordonnance sur les produits chimiques et de l'ordonnance sur les produits biocides:
procédure de consultation**

Avis donné par

Nom / société / organisation : Service de l'énergie et de l'environnement

Abréviation de la société / de l'organisation : (sera rempli par OFSP)

Adresse : Rue du Tombet 24, 2034 Peseux

Personne de référence : Pascal Castellani

Téléphone : 032 889.87.72

Courriel : pascal.castellani@ne.ch

Date : 10 mai 2017

Remarques importantes :

1. Nous vous prions de ne pas modifier le formatage de ce formulaire !
2. Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision/Protéger un document/Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.
3. Utilisez une ligne par article, alinéa et lettre ou par chapitre du rapport explicatif.
4. Veuillez faire parvenir votre avis au **format Word** d'ici au 15 mai 2017 aux adresses suivantes : dm@bag.admin.ch et dag.kappes@bag.admin.ch

Nous vous remercions de votre collaboration!

**Projet de révision de l'ordonnance sur les produits chimiques et de l'ordonnance sur les produits biocides:
procédure de consultation**

Table des matières

1. Commentaires généraux concernant le paquet de révision_____	3
2. Projet de révision de l'OChim; RS 813.11 _____	4
2.1 Commentaires généraux sur le projet de révision de l'OChim et sur le rapport explicatif_____	4
2.2 Commentaires concernant les articles individuels du projet de révision de l'OChim et leurs explications____	5
3. Projet de révision de l'OPBio ; RS 813.12, de l'OEChim ; RS 813.153.1 et de l'Ordonnance d'exécution du DFI sur les produits biocides ; RS 813.121 _____	6
3.1 Commentaires généraux sur le projet de révision de l'OPBio, de l'OEChim et de l'Ordonnance d'exécution du DFI sur les produits biocides et sur le rapport explicatif_____	6
3.2 Commentaires concernant les articles individuels du projet de révision de l'OPBio et leurs explications____	6
3.3 Commentaires concernant les articles individuels du projet de révision de l'OEChim et leurs explications _	7
3.4 Commentaires concernant les articles individuels du projet de révision de l'Ordonnance d'exécution du DFI sur les produits biocides et leurs explications _____	7
Annexe: Guide pour insérer de nouvelles lignes_____	8

Projet de révision de l'ordonnance sur les produits chimiques et de l'ordonnance sur les produits biocides: procédure de consultation

1. Commentaires généraux concernant le paquet de révision

De manière générale, nous soutenons ce projet de modification. Il conduit notre législation à l'harmonisation avec le droit européen et permet de maintenir un niveau élevé en matière de protection de l'environnement et de protection de la population. Il permet également de prévenir les entraves techniques au commerce.

Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger un document / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

**Projet de révision de l'ordonnance sur les produits chimiques et de l'ordonnance sur les produits biocides:
procédure de consultation**

2. Projet de révision de l'OChim; RS 813.11

2.1 Commentaires généraux sur le projet de révision de l'OChim et sur le rapport explicatif

Page / chapitre	Commentaire / observation
1.5.1	Concernant le préambule et l'article 42, nous saluons les précisions apportées. Nous notons toutefois que l'expérimentation animale est déjà très bien encadrée par l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn). Il serait dès lors adéquat d'ajouter un renvoi au chapitre 6 OPAn, respectivement aux articles 112 à 149 de cette ordonnance.
1.5.2	<p>Expériences faites jusqu'à présent, nous constatons qu'il est parfois difficile pour un bon nombre de PME de communiquer des données dans le Registre des produits chimiques au vu de la complexité des informations à transmettre. Bien que nous soutenons le projet de révision sur l'obligation de communiquer les produits intermédiaires et l'élargissement d'annoncer les nanomatériaux, il est à notre sens indispensable de rendre le RPC le plus convivial possible à son utilisation. Nous notons à ce sujet que l'organe de réception des notifications veillera à ce que les informations structurées établies à l'annexe VIII CLP puissent être facilement transférées dans le RPC.</p> <p>Les nouvelles exigences relatives à l'obligation d'annoncer de nouvelles substances, préparations et nanomatériaux devraient entraîner une charge de travail supplémentaire pour les cantons et certains d'entre eux n'ont plus les ressources nécessaires pour vérifier à grande échelle l'état de conformité du marché. Nous suggérons par conséquent que l'OFSP organise des campagnes thématiques et ciblées avec l'aide des cantons, cela permettrait aux autorités cantonales d'alléger les charges liées à la préparation des contrôles et de disposer de tous les éléments nécessaires que l'organe de réception des notifications peut mettre à disposition.</p>

**Projet de révision de l'ordonnance sur les produits chimiques et de l'ordonnance sur les produits biocides:
procédure de consultation**

2.2 Commentaires concernant les articles individuels du projet de révision de l'OChim et leurs explications	
Art. al. let. / annexe	Commentaire / observation
	Pas de remarque.

Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger un document / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

**Projet de révision de l'ordonnance sur les produits chimiques et de l'ordonnance sur les produits biocides:
procédure de consultation**

3. Projet de révision de l'OPBio ; RS 813.12, de l'OEChim ; RS 813.153.1 et de l'Ordonnance d'exécution du DFI sur les produits biocides ; RS 813.121

3.1 Commentaires généraux sur le projet de révision de l'OPBio, de l'OEChim et de l'Ordonnance d'exécution du DFI sur les produits biocides et sur le rapport explicatif

Page / chapitre	Commentaire / suggestion
	pas de remarque.

3.2 Commentaires concernant les articles individuels du projet de révision de l'OPBio et leurs explications

Art. al. let. / annexe	Commentaire / suggestion
	Pas de remarque.

Projet de révision de l'ordonnance sur les produits chimiques et de l'ordonnance sur les produits biocides: procédure de consultation

Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger un document / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

3.3 Commentaires concernant les articles individuels du projet de révision de l'OEChim et leurs explications

Art. al. let. / annexe	Commentaire / suggestion
	Pas de remarque.

3.4 Commentaires concernant les articles individuels du projet de révision de l'Ordonnance d'exécution du DFI sur les produits biocides et leurs explications

Art. al. let. / annexe	Commentaire / suggestion
	Pas de remarque.

Pour effacer des tableaux ou insérer de nouvelles lignes, cliquez sur « Révision / Protéger un document / Désactiver la protection » afin de pouvoir travailler dans le document. Voir guide dans l'annexe.

Projet de révision de l'ordonnance sur les produits chimiques et de l'ordonnance sur les produits biocides: procédure de consultation

Annexe: Guide pour insérer de nouvelles lignes

1. Désactiver la protection du document
2. Insérer des lignes avec « Copier – Coller »
3. Réactiver la protection du document

1 Désactiver la protection du document



